

04

LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2021

08

FONDS D'URGENCE : UNE ACTION AJUSTÉE CONTRE LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE

10

LES AUTRES ACTIONS
ET INFORMATIONS
DE LA FONDATION

12

NOS RESSOURCES
ET LEUR UTILISATION
POUR L'EXERCICE

16

LA FONDATION ABBÉ PIERRE AGIT PARTOUT EN FRANCE



LE MOT DU TRÉSORIER

omme vous pourrez le découvrir à la lecture des 16 pages de ce nouvel Essentiel, la Fondation a mis en œuvre la réforme comptable effective sur les comptes clos de septembre 2021 et approuvés sous leur nouvelle forme par le cabinet KPMG, commissaire aux comptes.

Cette année encore, grâce à la générosité de ses donateurs et la mobilisation sans faille de ses équipes salariées et bénévoles, la Fondation a poursuivi ses actions de lutte contre les exclusions et le mal-logement partout sur le territoire ainsi qu'à l'étranger, apportant des réponses concrètes aux personnes, aux familles en situation de pauvreté et dont le logement ne permet pas de vivre dans des conditions dignes. Sans relâche, à travers son réseau de partenaires associatifs, elle a veillé à venir en soutien aux plus isolés, de plus en plus fréquemment accompagnés d'enfants, particulièrement impactés par la crise sanitaire dont les conséquences économiques et sociales ont perduré en 2021.

Au-delà de ses actions au plus près des besoins, la Fondation a mis en place de nombreux chantiers. Parmi les plus importants, citons celui de la mise en œuvre d'une cartographie des risques qui se prolongera sur plusieurs mois et la poursuite de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données. Enfin, la Fondation a également pris de nouvelles mesures de gestion de ses placements de trésorerie.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, l'année qui s'est écoulée a été dense et présente néanmoins un résultat excédentaire, malgré les engagements de dépenses qui ont été pris et la mobilisation de toutes les équipes, la collecte ayant été excédentaire par rapport aux prévisions faites. Avec l'exigence qui est la sienne, la Fondation poursuivra l'engagement de ces fonds, eu égard à la générosité et à la confiance de tous ses donateurs que je remercie ici au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration.

Christian Alibay, trésorier

LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2021

Pour faire face à la multiplication des formes de mal-logement, à la dégradation des situations de précarité et à l'émergence de nouveaux enjeux, la Fondation a renforcé en 2021 son soutien à l'action et sa réactivité en France et à l'étranger, s'appuyant sur l'ensemble de ses partenaires associatifs et sur chacune de ses implantations régionales.



our permettre aux plus vulnérables de retrouver une place dans la société, le secteur « De La Rue Au Logement » a prolongé en 2021 le soutien financier aux Boutiques Solidarité, accueils qualitatifs et porteurs de liens, mais a également impulsé de nouveaux projets au sein de ces structures. Au cours de l'exercice, il a soutenu 37 projets (6 projets d'investissement, 8 projets liés aux loisirs et sports, à l'art et à la santé). Il a également mis en œuvre une animation et un soutien au fonctionnement des 41 Pensions de famille, logements et lieux de vie de son réseau : 27 projets ont été soutenus en 2021. Rappelons que la Fondation gère en direct une Pension de famille, à Woippy (57) et 4 Boutiques Solidarité (Metz, Valenciennes, La Réunion et Marseille).

Autre réseau du secteur, « Un Domicile Fixe et Décent pour Tous » a poursuivi la mobilisation des personnes vivant à la rue, en lien avec des partenaires, afin de leur permettre d'accéder à un logement pour se reconstruire sans avoir à franchir toutes les étapes de l'hébergement d'urgence, de la stabilisation et de l'insertion. Ainsi, en 2021, 6 projets ont été soutenus dans le cadre d'une dizaine de dispositifs « Logement d'Abord » répartis sur le territoire.

À noter enfin la reprise de 2 manifestations-phare du secteur : les rencontres « Sète à toi! » (356 participants, 40 structures) en juin, puis le festival « C'est pas du Luxe! » (68 projets artistiques, 100 structures sociales) en septembre.



our développer une offre nouvelle de logements économes en énergie à destination des plus fragiles, le programme « Toits d'Abord », de soutien à l'investissement de la Fondation, a soutenu 111 opérations en 2021 pour un total de 441 logements. À nouveau reconnu pour 3 ans « Programme de lutte contre la précarité énergétique » par arrêté interministériel. « Toits d'Abord » mobilise des moyens au titre des Certificats d'Économie d'Énergie par un partenariat durable avec EDF, qui abonde le budget à hauteur de 40 % environ. Au cours de l'exercice, la Fondation a également fait le choix de déployer un soutien financier direct aux communautés du mouvement Emmaüs. En 2021, 10 communautés (137 logements) ont été soutenues dans ce cadre pour l'amélioration ou la construction de logements, la mise en sécurité et la rénovation des espaces communs ou la définition de travaux. Enfin, en lien avec l'exploration de l'économie sociale et solidaire, le secteur développe d'autres moyens d'agir à travers des lieux solidaires hybrides: à Dieppe (76) dans le cadre d'un lieu regroupant café associatif, lieu d'exposition et bureau d'accès aux droits pour des personnes à la rue, à Briançon (05) avec les projets des « Terrasses Solidaires » et de la « Maison Bessoulie » ou encore à Plougasnou (29) avec les « Petites Sources ».

3. Lutter contre l'habitat indigne et précaire



propriétaire mal logé, en plein travaux à son domicile, en Bretagne

u cours de l'exercice, le programme « SOS Taudis Travaux » a concerné 179 projets, dont la réhabilitation de 234 logements. 234 ménages modestes ont ainsi pu bénéficier d'une aide pour mener à bien des travaux à leur domicile. 6 partenariats renforcés ont été engagés avec des opérateurs sur les territoires, permettant notamment une mobilisation facilitée des fonds pour la résolution des problématiques d'habitat indigne. Plus largement, le secteur a soutenu 60 projets liés pour moitié à « l'habitat précaire » (résorption de bidonvilles et de situations de précarité, dans le cadre de stratégies territoriales) et pour l'autre moitié à l'« innovation et développement » (lieux d'hospitalité, habitat des gens du voyage, petites copropriétés fragiles à Lille, Sète et La Courneuve).

Fin 2021, la Fondation dévoilait les résultats d'une enquête menée sur son programme « SOS Taudis », réalisée de 2015 à 2019, auprès de 1154 ménages. 56 % des personnes touchées par le programme ont entre 18 et 64 ans. « SOS Taudis » répond majoritairement à des ménages isolés (45 %) dont les revenus se situent entre 500 et 1000 euros par mois. La très grande majorité des logements indignes pour lesquels la Fondation accorde une aide aux travaux sont des maisons individuelles (80 %), la moitié sont des T3 ou T4 et ont une surface entre 50 et 100 m². Près de 40 % des logements rencontrent des problèmes de performance thermique, 32 % sont insalubres, 15 % dégradés.

4. Conseiller et accompagner



Une séance d'accompagnement collectif, à l'Espace Solidarité Habitat (75).

a Fondation a renforcé ses objectifs en 2021 pour élargir son action initialement concentrée sur l'action juridique, à la question des droits dits sociaux (liés à l'habitat, à la protection sociale, la scolarisation, la domiciliation, etc.). 70 projets de lutte contre la privation des droits sociaux ont été soutenus directement par la Fondation en 2021 et plus largement, 122 projets d'envergure nationale ont été portés pour tout ou partie durant l'exercice. Les actions de terrain consistent notamment à offrir un appui juridique à l'accès aux droits sociaux pour les personnes mal logées ou sans logement. Ces actions sont portées par divers partenaires (associations locales, Boutiques Solidarité, etc.), qui bénéficient d'une dynamique de réseau. En 2021, plus de 13 420 ménages ont été informés, conseillés sur leurs problématiques, et/ou accompagnés dans leurs démarches administratives et juridiques. Une quarantaine d'associations réunies au sein du réseau ADLH (Accompagnement aux droits liés à l'habitat) ont été soutenues cette année pour mener ce type d'action, au cœur des missions de l'Espace Solidarité Habitat, à Paris.

Parallèlement, 2021 a vu naître une mobilisation inter-associative au sein de laquelle la Fondation a pris sa place, mettant en avant les conséquences douloureuses du processus de dématérialisation mis en place pour l'ensemble des démarches administratives, voire de la vie sociale, conduite à marche forcée et sans mise à disposition de moyens nécessaires à sa réussite.

5. Changer le regard et rendre acteur



dans les quartiers populaires.

e secteur « Agir avec les habitants » a poursuivi le déploiement de son soutien à partir de deux leviers : le soutien aux associations et l'animation de son réseau de porteurs de projets. En 2021, les conditions de vie des habitants ayant continué d'être durement impactées par la pandémie, la Fondation a poursuivi l'adaptation de son intervention en soutenant financièrement 19 projets d'action sur les conséquences sociales et économiques du Covid-19. 55 autres projets accompagnés et soutenus ont permis d'agir plus largement sur les conséquences de l'exclusion par l'habitat,

portés par des habitants vivant dans les quartiers d'habitat social en zones urbaines sensibles, mais

aussi dans des copropriétés dégradées, dans des

centres anciens ou zones rurales paupérisées.

6. Comprendre et interpeller



La Fondation reçoit la ministre du Logement, E. Wargon, le 2 février 2021.

a production du rapport annuel sur l'État du mal-logement (publié à 6000 exemplaires et téléchargé plus de 5 300 fois sur internet) constitue le cœur de l'activité de la direction des « Études » qui a pour mission de sensibiliser, d'interpeller et de diffuser le positionnement de la Fondation sur le mal-logement et les politiques du logement. La direction des Études a également accompagné la production des éclairages régionaux par les agences ; elle a publié des rapports sur le respect de la loi SRU, les conditions de logement des personnes en situation irrégulière ou l'encadrement des loyers à Paris. Elle a également présenté son sixième éclairage annuel sur le mal-logement à l'échelle européenne, en partenariat avec la Feantsa, pointant les premières conséquences de la crise du Covid sur les personnes sans domicile et sur les jeunes. Enfin, le secteur a continué de représenter la Fondation dans des instances nationales d'évaluation ou d'accompagnement des pouvoirs publics.



utre sa campagne d'hiver « Seul, on peut aider, Ensemble, on peut sauver » (affichages, presse et déclinaisons digitales), la Fondation a poursuivi son travail de sensibilisation en direction des publics jeunes et éloignés, malgré le contexte sanitaire. L'artiste Sofiane Zermani, parrain de la Fondation, lui a en effet proposé d'organiser un événement en soutien à ses actions. Celui-ci s'est déroulé à l'Olympia, sous la forme d'une édition hors-série de « Rentre dans le cercle », une émission web conçue, produite et présentée par Sofiane et permettant à divers rappeurs de montrer leur talent. L'émission enregistrée sans public et diffusée sur la chaine YouTube de l'artiste, a été visionnée par quelque 300 000 personnes. Des appels à dons ont également été lancés durant toute la durée de l'émission.

8. Agir au-delà des frontières



À Cuba, la Fondation participe à la rénovation des quartiers paupérisés de La Havane.

algré l'épidémie de Covid-19, 11 projets soutenus ont vu le jour, en plus des 34 déjà en cours dans 32 pays situés dans 5 zones géographiques, en Amérique Latine et Caraïbes, Europe, Afrique, Moyen-Orient et Asie, mobilisant un réseau d'associations partenaires en lien direct avec le terrain. 15 projets pluriannuels d'action avec les habitants des quartiers précaires ont été développés afin de favoriser des conditions d'habitat dignes et adaptées aux changements climatiques par un réseau d'associations françaises et leurs partenaires locaux; 19 projets ont été soutenus dans le cadre de primo-financements et d'opérations ponctuelles permettant souvent la réalisation d'initiatives solidaires (habitat bioclimatique au Sénégal et au Burkina Faso). Enfin, pour répondre efficacement aux besoins sanitaires, sociaux et économiques des populations parmi les plus vulnérables, 11 projets supplémentaires ont été réalisés dans le cadre du fonds d'urgence Covid-19 (aide alimentaire directe, distribution de produits d'hygiène, appuis psychologiques...).



utre l'examen systématique de la faisabilité d'opérations à vocation sociale effectuée sur chacun des biens recueillis à la suite d'un legs ou d'une donation, la gestion du patrimoine immobilier inclue l'entretien et la préservation des 7 lieux d'accueil et des 10 sites d'activité de la Fondation ainsi que de tous les biens loués dans le cadre de la location sociale adaptée.

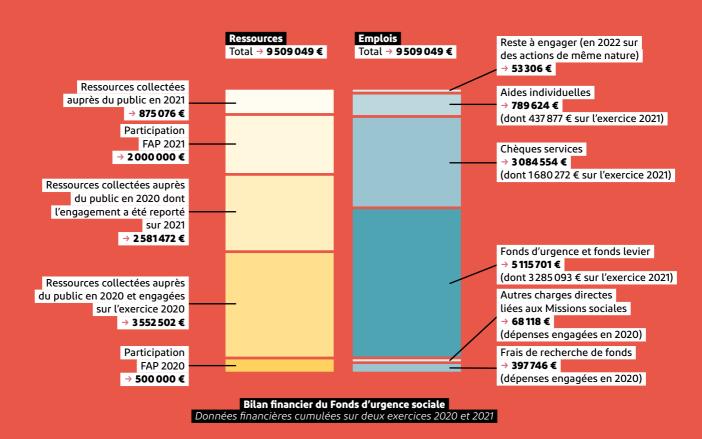
10. Fondation abritée 24000 € → Inférieur à 1 %

epuis le 2 décembre 2019, la Fondation Solidarités Nouvelles pour le Logement, sous l'égide de la Fondation Abbé Pierre, apporte son soutien à des projets concourant au logement et à l'accompagnement de personnes en difficulté, dont des actions innovantes liées aux modes d'habitats solidaires. (voir également page 11).

« La production du rapport annuel sur l'État du mal-logement constitue le cœur de l'activité de la Direction "Études"

qui a pour mission de sensibiliser, d'interpeller et de diffuser le positionnement de la Fondation sur le mal-logement et les politiques du logement. »

FONDS D'URGENCE : UNE ACTION AJUSTÉE CONTRE LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE



n 2020, la Fondation engageait 4052501€
au titre de son Fonds d'urgence. Au
30 septembre 2021, ce dernier a atteint
5403242 € et permis de continuer à répondre
à l'urgence sociale.

La crise sanitaire a très rapidement révélé un nombre important de territoires où les minimums vitaux n'étaient pas ou plus garantis pour les ménages. La Fondation Abbé Pierre s'est mobilisée pour faire face aux bouleversements engendrés par l'épidémie de la crise Covid-19 par des soutiens aux projets portés par des partenaires associatifs (Fonds d'urgence et fonds leviers), mais aussi par la mise en œuvre de modalités financières spécifiques visant à renforcer l'aide directe aux personnes les plus démunies et aux personnes sans abri particulièrement affectées par la crise sanitaire.

La réponse construite par la Fondation avec les réseaux associatifs soutenus a permis l'accès à l'eau, l'alimentation et le maintien de conditions de vie dignes permettant de traverser la crise. La Fondation a organisé des appels à dons spécifiques en 2020 et a pu engager 4 052 501 €, dont 1830 608 € de soutien à l'action et 1404282 €, au titre des chèques-service. En 2021, les personnes soutenues et accompagnées sont toujours impactées par la crise sanitaire. La Fondation a continué à répondre aux besoins de 90 000 personnes, ainsi, au 30 septembre 2021, 5403242 € ont été engagés :

- 3285 093 € par le maintien et le déploiement des fonds d'urgence et des fonds levier, qui soutiennent les réponses diverses à l'urgence sociale liée à la pandémie et aux confinements successifs. Via le Fonds d'urgence, 2184 538 € ont été octroyés pour 119 projets représentant 138 actions. Le Fonds d'urgence « Logement d'Abord » a permis de répondre à près de 700 personnes qui ont été accompagnées et ont eu accès à un logement décent, ou encore de maintenir plus de 850 personnes dans leur logement,

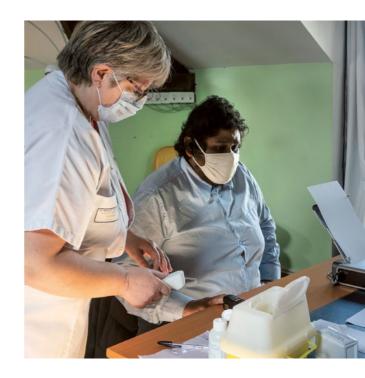


« Aller à l'hôpital, quand on est à la rue, c'est comme le 115, c'est impossible. »

Ali vit dans la rue depuis 3 ans. Il a été l'un des premiers vaccinés à la Boutique Solidarité de Mantes-la-Jolie, en mai 2021.

-1680272 € d'apport de chèques-service aux personnes en situation de grande exclusion aggravée par la crise sanitaire. Plus de 15 000 personnes en situation de précarité et d'exclusion accompagnées par les associations ont reçu cette aide. 163 360 chèques-service, d'une valeur faciale de 10 € ont été distribués, représentant un engagement financier de 1633 600 €, distribués à 500 associations et structures à travers 54 départements.

Aides au paiement des loyers et des fluides, aides à l'accès au logement, nuitées hôtelières, etc. La Fondation, à travers l'activité de ses 9 agences régionales, a par ailleurs engagé 437 877 euros en 2021, via le fonds d'aide d'urgence sociale.



LES AUTRES ACTIONS ET INFORMATIONS DE LA FONDATION

GOUVERNANCE DE LA FONDATION

Aucun changement n'a eu lieu au sein du Conseil d'Administration de la Fondation au cours de l'exercice.

MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA FONDATION

La Fondation a deux modalités d'intervention :

- ses actions propres, gestion directe d'établissements (Boutiques Solidarité, Pension de famille, Espace Solidarité Habitat, pôle Logement d'abord...);
- l'accompagnement et le soutien financier aux associations et partenaires auxquels la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives lorsque ces dernières rejoignent ses propres objectifs.

Cet appui se concrétise notamment par l'attribution de contributions financières.



MOUVEMENT EMMAÜS

La Fondation, membre du mouvement Emmaüs, oriente une partie de ses soutiens financiers à des projets de ce dernier et à des communautés.

En 2021, près de 3,7 M€ de soutiens financiers ont été accordés au mouvement Emmaüs :

- près de 0,7 M€ pour la réhabilitation de l'habitat des compagnons
- près de 2 M€ dans le cadre d'un reversement de quote-part de générosité à Emmaüs Solidarité pour des actions destinées aux quelque 5000 personnes et familles en grande difficulté qu'elle accompagne
- 1 M€ pour des actions d'accueil et d'accompagnement ou des hébergements d'urgence ou d'insertion (dont 0,3 M€ dédiés à des actions de solidarité internationale).

EMMAÜS HABITAT

La Fondation Abbé Pierre est actionnaire majoritaire à hauteur de 82 % d'Emmaüs Habitat et 6 de ses administrateurs siègent à son Conseil d'Administration. Cette société Hlm de droit commun gère 14 427 logements locatifs sociaux et loge plus de 50 000 locataires franciliens. Elle porte également la création de Pensions de famille, dont celle d'Esteville.

« J'ai franchi encore une étape ici. J'ai laissé mon statut de personne à la

rue... Ici, j'ai mon intimité, j'ai la confidentialité, j'ai la sécurité. »

Vincent, en errance pendant 20 ans, a enfin un logement dans l'immeuble acheté par Solifap, à Saint-Denis de la Réunion.



SOLIFAP

Grâce à ses 600 actionnaires, Solifap a acheté 53 logements en 2021, en Île-de-France, sur la Côte d'Azur, à la Réunion. Solifap a accueilli Harmonie Mutuelle qui a investi 1 M€ cette année. La levée de fonds a atteint 7,8 M€ cette année, ce qui a permis d'investir près de 10 M€ dans les projets portés par les acteurs de la lutte contre le mal-logement. Plus de 1000 personnes ont connu une amélioration durable de leurs conditions d'habitat en 2021..

LA FONDATION ABRITANTE

Par ce statut, la Fondation Abbé Pierre favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion avec ses partenaires associatifs.

L'alliance avec « Solidarités Nouvelles pour le Logement » (SNL), dans une logique de renforcement d'un dialogue initié de longue date, a permis cette année à la fondation abritée SNL de recueillir 106750 euros de dons.

LA CLASSIFICATION **DES EMPLOIS ET LA POLITIQUE SALARIALE**

La Fondation a mis en place une grille de classification des métiers ainsi qu'une fourchette de rémunérations à l'embauche. Elle veille à ce que le rapport entre les rémunérations les plus élevées et les rémunérations les plus basses reste limité (il est actuellement de 3,4). La signature d'un accord entre la Délégation Générale et les partenaires sociaux a conduit à l'instauration d'un système mixte valorisant l'ancienneté à la Fondation, la dimension collective ainsi que la contribution individuelle.

Nos ressources

Plus de 96 % des ressources de l'exercice proviennent de l'appel à la générosité du public



Répartitions des ressources

- 1 Produits de la générosité du public : 96 %
 - a Dons manuels : 61 %
 - b Legs, donations et assurances-vie : 27 %
 - c Mécénat : 6 %

Exercice 2021

- d Autres produits liés à la générosité du public : 3 %
- 2 Subventions et autres concours publics : 1 %
- 3 Autres produits non liés à la générosité du public : 3 %
- 4 Reprises sur provisions et dépréciations
- 5 Utilisation des fonds dédiés

Ratios des ressources calculés sur le total des ressources et utilisation des fonds dédiés qui représentent 3 034 k€ soit 5 % des ressources de l'exercice.

1. Les produits de la générosité

→ 52 538 k€

Les produits de la générosité du public représentent plus de 96 % des ressources de l'exercice (hors utilisation des fonds dédiés et reprises sur provisions et dépréciations). Ils sont déterminés selon le nouveau périmètre défini par le Règlement ANC 2018-06 qui intègre désormais le mécénat.

1. a La collecte (dons manuels) → 33 071 k€

Avec plus de 33 millions d'euros collectés en 2020/21, la collecte de dons de l'exercice continue de démontrer la forte solidarité des courante est stable par rapport à celle de l'exercice 2019/20, hormis une diminution de 5.7 M€ liée à des dons exceptionnels sur l'exercice précédent suite aux appels à dons spécifiques lancés par la Fondation au démarrage de la crise sanitaire.

1. b Les legs, donations

→ 14 618 k€

Les legs par testaments, actes de donations, de biens en numéraires mobiliers et immobiliers ainsi que les assurances-vie sont en augmentation de 2,7 M€ par rapport à 2020, du fait de dossiers importants d'assurances-vie réalisés sur l'exercice et de la mise en application du nouveau Règlement ANC 2018-06. Le traitement des legs et donations constitue en effet l'un des principaux changements apportés par le nouveau règlement avec notamment la comptabilisation de ces derniers au bilan de l'exercice dès leur acceptation par le Conseil d'Administration (Pour plus de détail, se référer à l'annexe des comptes annuels rubriques 4.2 et 4.5). Par ailleurs en terme de présentation, jusqu'au 30 septembre 2020, les produits des legs, donations et assurances-vie étaient comptabilisés en valeur nette des frais afférents. Depuis le 1er octobre 2020, les brute et les frais afférents comptabilisés dans les charges d'exploitation.

1. c Le mécénat

→ 3289 k€

financement des actions de la Fondation à hauteur de 6 % des ressources. Avec l'application du Règlement ANC 2018-06, le mécénat entre désormais dans la catégorie des produits liés à la générosité du public alors qu'il était auparavant considéré comme une ressource non issue de la générosité du public. Les contributions financières reçues des fondations et fonds de dotation sont considérées comme des ressources non issues de la générosité du public.

1. d Les autres produits la générosité

→ 1560 k€

Ils comprennent notamment les loyers des biens immobiliers issus de la générosité publique, les reprises d'aides financières accordées et les produits financiers et produits de cession d'actifs issus de la générosité.

2. Les subventions et autres concours publics

→ 512 k€

Les ressources en provenance des subventions restent à la marge avec 512 k€ et représentent moins de 1 % des produits. Elles sont en diminution de 198 k€ par rapport à 2020 du fait du reclassement d'une partie d'entre sans contrepartie en application du Règlement ANC n° 2018-06. En 2020, ces contributions étaient enregistrées dans la rubrique « mécénat » ou changement de présentation n'a pas d'impact sur le résultat.

3. Les autres produits non liés à la générosité du public

→ 1505 k€

Ils comprennent notamment les de Fondations d'entreprise ou de Fonds de dotation pour 949 k€ ainsi que des prestations de services et refacturations pour 556 k€.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

→ 208 k€

5. L'utilisation des fonds dédiés

→ 2826 k€

Les ressources en provenance de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs représentent 2826 k€ dont 2585 k€ proviennent de la générosité du public, notamment de la collecte dédiée dans le cadre de la crise sanitaire de 2020.

Leur utilisation

78 % des emplois sont consacrés directement aux missions sociales de la Fondation



Répartitions des emplois

- 1 Missions sociales : 78 %
 - a Versements à d'autres organismes : 50 %
 - b Actions réalisées directement : 28 %
- 2 Frais de recherche de fonds : 14 %
- 3 Frais de fonctionnement : 8 %
- 4 Reports en fonds dédiés
- 5 Dotations aux provisions et dépréciations

Chiffres issus du Compte de résultat par origine et destination. Ratios des emplois calculés sur le total des emplois du CROD* hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations, qui représentent $689 \text{ k} \in \text{soit } 1\%$ des emplois de l'exercice.

1. Les frais liés aux missions sociales → 41150 k€

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales de la Fondation représentent 78 % des emplois de l'exercice.

Elles sont en augmentation de 1 M€ par rapport à l'exercice 2020, notamment du fait des fonds engagés au titre des actions de lutte contre les effets de la crise sanitaire (aides individuelles, distribution de chéques service, programmes divers de réponse à l'urgence sociale)

En application du nouveau règlement, les règles de composition des Missions sociales ont légèrement évoluées avec par exemple une redéfinition des emplois liés à la gestion du parc immobilier de la Fondation ou l'intégration de certains coûts indirects engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. (Pour plus de détail se référer à l'annexe des comptes annuels rubrique 10.2.1).

La part des Missions sociales financées par la générosité du public représente 39 857 k€ (97 % des Missions sociales), les 3 % restants étant des ressources non liées à la générosité du public mais affectées à des projets particuliers.

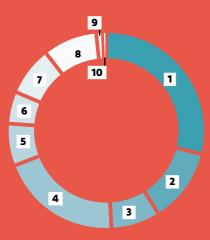
Les Missions sociales sont décomposées en 10 axes détaillés dans les pages 4 à 7 (et la Fondation abritante p<u>. 11).</u>

2. Les frais de recherche de fonds → 7384 k€

L'application du nouveau règlement a fortement impacté la composition des frais de recherche de fonds et leur poids dans les emplois. En complément des frais de recherche habituels (qui s'établissent à 5 M€ en 2021 contre 4,7 M€ en 2020) ont été intégrés (pour 2,4 M€) les frais liés à la gestion des libéralités. À noter que jusqu'au 30 septembre 2020, une partie de ces frais apparaissaient en déduction des produits d'exploitation liés aux libéralités (ancien règlement CRC 99-01).

3. Les frais de fonctionnement → 4345 k€

Les frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique...



- 1. Accueillir et loger : 29 %
- 2. Produire du logement très social : 12 %
- 3. Lutter contre l'habitat indigne : 8 %
- 4. Conseiller & accompagner : 20 %
- **5.** Changer le regard et rendre acteur : 7 %
- **6.** Comprendre et interpeller : 5 %
- **7.** Sensibiliser au mal-logement : 8 %
- **8.** Agir au-delà des frontières : 9 %
- **9.** Gestion du patrimoine immobilier : 1 %
- 10. Fondations abritées : < 1 %

RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice (+4 021 k€) s'explique par la très forte générosité du public et des mécènes dont a bénéficié la Fondation.
Cet excédent va lui permettre, dès l'exercice 2022, de renforcer ses actions sur ses missions sociales courantes mais aussi d'accroitre son soutien à ses partenaires associatifs.
Cet engagement s'est traduit par la construction et l'adoption par le Conseil d'Administration d'un budget 2022 volontairement déficitaire.

^{*} CROD : Compte de Résultat par Origine et par Destination, établi en adéquation avec les rubriques du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et des charges (rubrique 10 de l'annexe des comptes annuels)

Suivi des ressources collectées auprès du public à partir du Compte d'emploi des ressources 2021

IMPACT DU NOUVEAU RÈGLEMENT

Conformément au règlement ANC n° 2018-06 :

1. Composition des ressources

- Le mécénat entre désormais dans la catégorie des produits liés à la générosité du public (auparavant considéré comme une ressource non issue de la générosité du public).
- L'intégralité des autres produits liés à la GP est intégrée dans les produits issus de la générosité.
- 2. L'éclatement des emplois par destination a également été redéfini conformément au nouveau règlement, avec deux points marquants par rapport aux exercices précédents :
- Les frais de recherche de fonds intègrent l'intégralité des frais de traitement des libéralités (notamment les frais de traitement des biens destinés à être cédés)
- Les rubriques d'emplois Missions sociales et Recherche de fonds intègrent désormais des coûts indirects de fonctionnement ainsi que les frais informatiques directement engagés pour ces derniers.

3. Les règles d'affectation des ressources aux emplois La Fondation continue à financer ses frais de fonctionnement en priorité avec les ressources non issues de la générosité du public afin que les ressources collectées auprès du public soient majoritairement affectées aux Missions sociales.

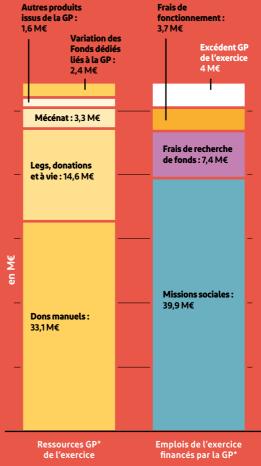
EXCÉDENT DE GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE

En intégrant la variation des fonds dédiés issus de la générosité du public, l'excédent de ressources issues de la générosité du public est de 4,0 M€ sur l'exercice. Il correspond exactement au résultat du compte de résultat du fait des règles d'affectation des ressources aux emplois retenues par la Fondation et de la part majoritaire des ressources issues de la générosité du public.

SOLDE DE RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le solde de ressources collectées et non engagées à l'ouverture de l'exercice 2021 a été recalculé comme imposé par l'application du nouveau règlement. Le solde d'ouverture ainsi recalculé s'établit à 14,6 M€ (à comparer à un solde affiché dans les comptes au 30/09/2020 de 9,7 M€). La différence s'explique principalement par l'élargissement du périmètre des produits issus de la générosité avec notamment l'intégration du Mécénat détaillé ci-dessus.

A ce solde d'ouverture (14,6 M€), vient s'ajouter l'excédent de générosité du public de l'exercice (+4 M€) diminué des investissements nets et remboursements d'emprunts (-1,9 M€) de l'exercice pour un stock de ressources collectées auprès du public et non encore engagées qui s'établit, au 30 septembre 2021 à 16,7 M€.



* GP : Générosité du Public

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CNV)

Conformément au nouveau règlement, la Fondation a mis en place un dispositif de recensement et de valorisation des CNV (pour plus de détail, voir l'annexe des comptes annuels rubriques 6.3).

Les CNV dont bénéficie la Fondation issues à 100 % de la générosité sont employées à 91 % en Missions sociales et se décomposent ainsi :

- Bénévolat (614 k€): 18 655 h consacrées par 148 bénévoles actifs à l'expertise, l'accueil et l'accompagnement et 1089 h de participation des administrateurs en dehors de leurs mandats sociaux.
- Prestations en nature (107 k€)
- Dons en nature (286 k€) : essentiellement des dons en masques chirurgicaux.

Bilan simplifié

La Fondation dispose d'une situation financière solide, garante de son indépendance et de la pérennité de ses actions

ACTIF		
EN M€	30/09/2021 (selon ANC 2018-06)	30/09/2020 (selon CRC 99-01)
Actif immobilisé	42,0	27,7
dont biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16,5	
Actif circulant	67,8	53,7
dont créances reçues par legs ou donations	7,4	
Autres stocks et créances	4,9	6,1
Valeurs mobilières de placement	26,9	16,9
Disponibilités	27,8	29,7
Charges constatées d'avance	0,7	1,0
TOTAL DE L'ACTIF	109,8	81,4

PASSIF		
EN M€	30/09/2021 (selon ANC 2018-06)	30/09/2020 (selon CRC 99-01)
Fonds propres	46,2	41,7
Fonds reportés et dédiés	22,5	3,5
dont Fonds reportés liés aux legs ou donations	22,0	
Fonds dédiés	0,6	3,5
Provisions pour risques et charges	1,9	1,9
Dettes	39,2	34,3
Emprunts et dettes financières	3,2	3,7
Dettes des legs ou donations	2,0	
Autres dettes	32,4	30,0
Produits constés d'avance	1,6	0,6
TOTAL DU PASSIF	109,8	81,4

UN BILAN FORTEMENT IMPACTÉ PAR LE NOUVEAU RÈGLEMENT*

Principalement par la comptabilisation, au bilan, des actifs et des passifs des legs et donations dès leur acceptation par le Fondation et non plus à leur réalisation.

La part de ces derniers non réalisés, à la clôture de l'exercice, apparait dans la nouvelle rubrique du Passif (Fonds reportés).

Ce nouveau traitement se traduit par un renforcement du Bilan par rapport à l'exercice antérieur de l'ordre de 22 M€.

* Pour plus de détails, voir l'annexe aux comptes annuels, rubriques 4.2. 4.5. 5.1 et 5.2.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DU BILAN

- L'Actif immobilisé comprend notamment des immobilisations financières pour 10,3 M€ composées essentiellement de titres de participations dans des organismes agissant pour favoriser la proposition de logements, notamment Solifap (6 M€, voir en page 10) et Emmaüs Habitat (3,6 M€, voir en page 10).
- La Trésorerie (disponibilités et placements) s'établit à 54,8 M€, en augmentation notamment du fait du résultat de l'exercice. Elle est en grande partie déjà engagée (26,4 M€) sur les aides financières accordées à des partenaires associatifs et sera décaissée au fur et à mesure de la réalisation des projets soutenus. La hausse des placements est liée aux nouvelles mesures de gestion engagées par la Fondation sur l'exercice 2021.

- La variation des Fonds propres s'explique par le résultat de l'exercice (4 M€) et par des retraitements liés à l'application du nouveau règlement détaillés dans les rubriques 4.5 et 5.2.1 de l'annexe aux comptes annuels.
- La baisse des Fonds dédiés s'explique essentiellement par l'utilisation des fonds spécifiques collectés en 2020 dans le cadre du Fonds d'urgence COVID détaillé page 8.
- Les autres dettes comprennent essentiellement des aides financières à verser (26,4 M€) dans le cadre d'engagements de financement en faveur d'acteurs partenaires de lutte contre le mallogement et concernant des projets déployés en moyenne sur une durée de trois ans.

LA FONDATION ABBÉ PIERRE AGIT PARTOUT EN FRANCE



Organisme de contrôle du don en confiance, le Comité de la charte s'assure que la Fondation Abbé Pierre, qui en est membre depuis 1997, respecte sa charte de déon-

tologie : fonctionnement régulier et transparent, gestion rigoureuse et désintéressée, actions de communication et de collecte de fonds irréprochables, transparence financière. L'intervention d'un commissaire aux comptes à la Fondation Abbé Pierre est obligatoire au regard de la loi. Ses contrôles lui permettent de donner chaque année une « certification des comptes annuels », incluant celle du Compte de Résultat par Origine et par Destination. Le commissaire aux comptes de la Fondation Abbé Pierre pour l'exercice 2021 est le Cabinet KPMG qui a contrôlé toutes les informations publiées dans ce document, issues des rapports moraux, d'activité et financier de 2020. Elles sont disponibles sur le site internet : www.fondation-abbe-pierre.fr ou obtenues gratuitement sur simple demande : Service donateurs Fondation Abbé Pierre – 3, rue de Romainville – 75019 Paris.